

## IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

### AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis

MME BUI KIM OANH  
4 ALL DES VERGERS  
95160 MONTMORENCY

#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 0776611855187

Référence du document : 21 B2 0242853 74  
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :  
4 ALL DES VERGERS  
95160 MONTMORENCY

Numéro FIP 950 70 09 4073068789 4  
Numéro d'ordre : 1  
Date d'établissement : 02/06/2021

#### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

You n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.

#### Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 37 800  
**Nombre de parts :** 3.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](#) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.  
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar.</b>	<b>Enfant(1)</b>	<b>Total</b>
Salaires.....		26350	11028	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 2635	- 1102	
Pensions alimentaires perçues.....		4320		
Abattement spécial de 10%.....		- 432		
Salaires, pensions, rentes nets.....		27603	9926	37529
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>37529</b>
CSG déductible.....				- 0
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>37529</b>
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	271
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				246
Décote.....				- 246
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT <sup>15</sup></b>				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré	3	Montant retenu	3
Montant de la réduction d'impôt.....			0	- 0
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				
Impôt proportionnel.....				+ 35
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				<b>35</b>
<b>CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS</b>				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré	34	Montant retenu	34
Montant net de votre imposition.....				1
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2020 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :				* 0
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>37800</b>
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup> .....				271
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T					3			3.5

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

---

>>> Suite de votre avis

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2019.....	15810
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16062